



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2017-24

PUBLIÉ LE 13 FÉVRIER 2017

Sommaire

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-02-13-001 - Arrêté n° 17-010 du 13 février 2017 portant composition
nominative de la SRIAS NORMANDIE (5 pages)

Page 3

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2017-02-13-001

Arrêté n° 17-010 du 13 février 2017 portant composition
nominative de la SRIAS NORMANDIE

Arrêté n° 17-010 du 13 février 2017 portant composition nominative de la SRIAS NORMANDIE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

Pôle modernisation et moyens

**Mission Coordination générale,
stratégie immobilière et pilotage
budgétaire**

Affaire suivie par Angélique FELICITE
Tél. 02 32 76 50 42
Mél. angelique.felicite@normandie.gouv.fr

Arrêté n° 17.010

**portant nomination des membres de la Section Régionale Interministérielle pour
l'Action Sociale de Normandie (SRIAS)**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 9 ;
- Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;
- Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Préfète de région Normandie ;
- Vu l'arrêté du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 31 mars 2015 portant constitution de la section régionale Haute-Normandie du comité interministériel d'action sociale ;
- Vu l'arrêté du 23 septembre 2015 portant constitution de la section régionale Basse-Normandie du comité interministériel d'action sociale ;
- Vu les désignations formulées par les administrations et les organisations syndicales ;

ARRETE

Article 1er – La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale de Normandie est composée comme suit :

- **Les présidents élus en 2015 sont reconduits dans leurs fonctions en tant que coprésidents, conformément à l'arrêté du 8 juillet 2016 notamment art : 7 - 8 - 9 et 10.**
 - Mme Béatrice PHILIPPET
 - M.Philippe LELOUP
- **Représentants de l'administration**
12 membres titulaires, 12 membres suppléants
 - Services déconcentrés du ministère de la JUSTICE :
 - 1 représentant titulaire : Mme Marie-Christine GENDRY
 - 1 représentant suppléant : M. Franck CHAUSSADE
 - Services déconcentrés du ministère de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - DIRECCTE :
 - 1 représentant titulaire : Mme Odile LEVERDIER
 - 1 représentant suppléant : Mme Céline LEUTHY
 - Services déconcentrés du ministère de la Direction régionale des affaires culturelles : DRAC :
 - 1 représentant titulaire : M. Arnaud GAILLARD
 - 1 représentant suppléant : M. Damien EUCHI
 - Services déconcentrés du ministère de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale - DRDJSCS :
 - 1 représentant titulaires : M.Régis BOUTEILLER
 - 1 représentant suppléant : Mme Catherine FILLIATRE
 - Services déconcentrés du ministère de la DEFENSE :
 - 1 représentant titulaire : M. Guillaume DUVERGER
 - 1 représentant suppléant : Mme Marie-Thérèse BERNARD
 - Services déconcentrés du ministère de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL :
 - 1 représentant titulaire : Mme Vanina HUGUET
 - 1 représentant suppléant : Mme Jocelyne LEBICTEL
 - Services déconcentrés du ministère de la Direction régionale des finances publiques de Normandie - DRFIP :
 - 1 représentant titulaire : M.Serge DUYPAT
 - 1 représentant suppléant : Mme Marie-France HERMEREL
 - Services déconcentrés du ministère de l'Education nationale :
 - 1 représentant titulaire : Mme Christine THERY
 - 1 représentant suppléant : Mme Anie BELLANCE

- Services déconcentrés du ministère de la Direction régionale de l' alimentation, de l'agriculture et de la Forêt de Normandie - DRAAF :
 - 1 représentant titulaire : M. Benoit PECQUEUR
 - 1 représentant suppléant : M. Christophe WAGNER
- Services déconcentrés du ministère de l'Intérieur :
 - 1 représentant titulaire : Mme Florence LEDUC
 - 1 représentant suppléant : M. Laurent NEVEU
- Services déconcentrés du ministère de
 - 1 représentant titulaire :
 - 1 représentant suppléant :
- Services déconcentrés du ministère de
 - 1 représentant titulaire :
 - 1 représentant suppléant :
- **Représentants des organisations syndicales de fonctionnaires, représentées au Comité Interministériel Consultatif d'Action Sociale des administrations de l'Etat**
13 membres titulaires, 26 membres suppléants
 - Organisation syndicale Confédération française démocratique du travail - CFTD :
 - 2 représentants titulaires :
 - Mme Michèle BARRÉ
 - M. Thomas LEFEVRE
 - 4 représentants suppléants :
 - Mme Régine JAMES
 - Mme Armelle GOUZÉ
 - Mme Alexa TOUROULT
 - Mme Marie-Michelle SORET
 - Organisation syndicale de l' Union nationale des syndicats autonomes - UNSA :
 - 2 représentants titulaires :
 - M. Charly LECHEVALLIER
 - M. Arnaud LEBRET
 - 4 représentants suppléants :
 - M. Yves LE PELLEY
 - M. Stéphane BONNENFANT
 - M. Pierre-Charles BURETTE
 - Mme Véra MONFORT
 - Organisation syndicale : Union syndicale Solidaires :
 - 2 représentants titulaires :
 - Mme Véronique CUSSET
 - M. David SIRONNEAU
 - 4 représentants suppléants :
 - Mme Sophie MOREL
 - M. David ROUXEL
 - Mme Gaëlle CIBOT
 - Mme Carine TREFEU

- Organisation syndicale Force Ouvrière - FO :
 - 2 représentants titulaires :
 - Mme Odile LEFRANCOIS
 - Mme Françoise DIMICOLI
 - 4 représentants suppléants :
 - M. Frédéric DESGUERRE
 - M. Jean DAIX
 - Mme Laurence PONA
 - M. Hubert JOUVET
- Organisation syndicale Confédération Générale des Travailleurs - CGT :
 - 2 représentants titulaires :
 - Mme Céline DESANAUX
 - M. Eric PILET
 - 4 représentants suppléants :
 - M. Emmanuel GERARD
 - M. Christophe LAJOIE
 -
 -
- Organisation syndicale de la Confédération française de l'encadrement - CFE-CGC :
 - 1 représentant titulaire :
 - Mme Laétitia ALLEGRE
 - 2 représentants suppléants :
 - M. Thierry RIET
 - M. Philippe LAHONDES
- Organisation syndicale Fédération Syndicale Unitaire - FSU :
 - 2 représentants titulaires :
 -
 -
 - 4 représentants suppléants :
 -
 -
 -
 -

Article 2 : La directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines, la conseillère action sociale et environnement professionnel, peuvent assister aux séances de la section régionale et représenter le préfet de région.

Article 3 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 31 mars 2015 et ses arrêtés modificatifs ultérieurs relatifs à la composition de la Section Régionale Interministérielle pour l'Action Sociale (SRIAS) des administrations de l'Etat en région Haute-Normandie.

Article 4 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 23 septembre 2015 et ses arrêtés modificatifs ultérieurs relatifs à la composition de la Section Régionale Interministérielle pour l'Action Sociale (SRIAS) des administrations de l'Etat en région Basse-Normandie.

Article 5 : le mandat des membres titulaires et suppléants de la Section Régionale du Comité Interministériel Consultatif d'Action Sociale est de deux ans qui peut être prorogé jusqu'à l'installation du nouveau CIAS en 2019.

Il prend fin en cas de changement de fonction. Un nouveau membre est alors proposé en remplacement. Sa nomination intervient par arrêté modificatif.

Article 5 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Rouen, le **13 FEV. 2017**

La Préfète



Nicole KLEIN

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.